

la situation en Grande-Bretagne où sont signalés chaque mois quelque 200 problèmes relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour revenir à M. Hueston, il a ajouté:

Ce qui surprend encore plus la MEA et ses membres, c'est le fait que les services de distribution de l'électricité ne fassent pas partie du secteur englobant les organismes municipaux, les universités, les écoles et les hôpitaux. Dans certaines petites municipalités, le conseil est en fait la commission de services d'utilité publique.

Tout comme le système de distribution de l'eau, le réseau d'approvisionnement en électricité contribue activement au développement et au maintien de l'infrastructure municipale. C'est une partie intégrante du système de gouvernement municipal. En outre, contrairement à d'autres services d'utilité publique, l'électricité en Ontario est fournie par des paliers locaux ou provinciaux de gouvernement, comme c'est le cas dans la plus grande partie du Canada. Nous savons qu'il existe quelques exceptions en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, et ailleurs.

L'électricité, tout comme l'eau, est un service important qui est traité comme tel dans les divers documents législatifs. Cette ressource sert à de nombreuses fins qui dépassent largement les applications plus limitées des autres combustibles. C'est certainement un service aussi essentiel que les transports municipaux, qui ont aussi été exemptés.

En résumé, nous ne pensons pas qu'il existe une justification valide permettant de traiter la distribution de l'électricité de façon différente de l'approvisionnement en eau, des transports municipaux et de tout autre service municipal ordinaire qui est exempté.

L'électricité est exemptée depuis l'introduction de la taxe au niveau du fabricant, au début du siècle. Cette exemption confirme clairement que le gouvernement fédéral a toujours reconnu l'importance de l'électricité pour les Canadiens et notre industrie.

Je ne le lirai pas, mais suit un échange entre le président, le témoin et le sénateur Poitras révélant que ce n'est plus le cas depuis deux ans et que la taxe sur les ventes des fabricants s'applique maintenant au secteur électrique. Aucune donnée statistique n'a été fournie car on n'a pas construit récemment de nouvelle centrale électrique d'importance à laquelle s'appliquerait la taxe sur les ventes des fabricants.

Je poursuis avec quelques passages encore du témoignage de M. Hueston:

Le gouvernement veut taxer l'électricité et, pourtant, nos commissions municipales d'électricité ne bénéficient pas des recettes fiscales ainsi obtenues. Ces commissions sont, aux termes de la loi, des fournisseurs du secteur public qui fonctionnent sans but lucratif. Tous les coûts sont récupérés par le biais des taux fixés. Les fonds obtenus ne peuvent servir à d'autres fins.

● (2020)

L'étude des données de Statistique Canada faite par notre expert-conseil indique que le fait d'éliminer la taxe de vente fédérale sur les produits fabriqués qui servent à la production et à la distribution d'électricité n'entraînerait qu'une diminution d'environ 1 p. 100. Comme nous

l'avons déjà mentionné, la TPS ferait augmenter les frais d'administration de nos membres et, en fin de compte, ce serait leurs clients qui devraient payer la note. Voici un exemple:

Un conseiller a laissé entendre qu'un petit service d'utilité publique comptant deux personnes pour s'occuper de la comptabilité et de la facturation devra probablement devoir faire appel aux services d'une troisième personne.

Il semble que les membres de la MEA seraient contraints d'imposer la taxe sur les produits et services à l'égard de la totalité ou de la majorité de leurs services; or, un grand nombre de ces derniers sont en fait uniquement des efforts de coopération visant à permettre des économies. Nos membres seraient en mesure de compenser la conséquence directe de la taxe en percevant la TPS, mais une telle façon de procéder entraînerait des frais d'administration inutiles et coûteux tant au niveau collectif qu'individuel. Ici encore, ce serait les clients qui en feraient les frais.

En outre, la TPS risquerait de décourager les initiatives de coopération telles que la préparation et l'envoi de factures par les grands services d'utilité publique, au profit des petits services; l'élaboration de normes et de lignes directrices pour l'industrie, par le biais de l'affiliation à la MEA; et la mise sur pied de programmes conjoints de formation et de perfectionnement.

Il y a encore d'autres répercussions. Étant donné que l'électricité a toujours été exemptée de la taxe, le fait de l'assujettir à la TPS signifie que ce secteur assumerait une part disproportionnée du fardeau fiscal.

Il a dit plus loin:

En terminant, nous tenons à signaler au Sénat que dans un grand nombre des pays européens où l'on applique un régime de la taxe sur la valeur ajoutée, l'électricité bénéficie d'un traitement spécial. Ainsi, au Royaume-Uni et en Irlande, cette ressource est visée par un taux nul, tandis que d'autres pays comme la Norvège, la Suède, le Portugal et la Belgique prévoient des taux réduits.

C'est à peu près l'un des meilleurs exemples qu'on puisse trouver pour invoquer que l'électricité devrait être détaxée. J'estime que ces arguments valent également pour les combustibles de chauffage. Je ne citerai pas de témoins ou de cas précis à cet égard, comme je l'ai fait pour l'électricité. Cependant, j'ai réfléchi à la question et j'estime que l'électricité et les combustibles de chauffage sont utilisés en grande partie pour les mêmes fins, c'est-à-dire comme source d'énergie pour chauffer des locaux, faire fonctionner de l'équipement et ainsi de suite.

Un des membres de la MEA, la société Halton Hills Hydro, a écrit une lettre à ses clients. Elle est signée par les commissaires de cette société, son président, son vice-président et le maire de la ville en question, Acton. Le personnel du Comité des banques et du commerce m'a informé—et j'ai ici quelque 130 lettres—que celle-ci en particulier, adressée aux usagers de l'électricité, a suscité une réaction sans précédent. En substance, les usagers se sont dits opposés à l'application de la TPS à l'électricité, qui est un service municipal d'une importance cruciale. L'objet de cet amendement est de présenter les